



**BNP PARIBAS**

Paris, le mardi 6 février 2018

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Dividende**

A l'occasion de l'annonce des résultats de l'exercice 2017, il a été précisé que le Conseil d'administration de BNP Paribas proposera à l'Assemblée Générale le versement, exclusivement en numéraire, d'un dividende de 3,02 euros par action.

Le Conseil d'administration proposera également à l'Assemblée Générale que le détachement du dividende soit fixé au mercredi 30 mai 2018 pour une mise en paiement qui interviendra le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018